

## A l'attention du conseil communal de Bassins

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Vous avez pu constater, à la lecture des comptes 2015, que la situation financière de votre commune est des plus préoccupantes.

En effet, les factures cantonales liées à la péréquation et la facture sociale 2015 n'ont pas été honorées et à ce jour, la situation perdure pour 2016.

Votre commune est en grand manque de liquidités et aujourd'hui le montant dû au Canton s'élève à un total de Frs 2'008'475. —ramené à Frs 1'590'861 si l'on tient compte du décompte péréquatif 2015 qui est encore provisoire à ce jour.

Si je suis ici ce soir c'est pour que vous ayez connaissance, en toute transparence, de la situation et pour éviter les bruits de couloirs que sont déjà en cours.

Un point positif : il semblerait que le seul créancier de votre commune soit le Canton.

Par contre, et comme vous pouvez l'imaginer, cette situation ne peut perdurer.

Plusieurs discussions ont eu lieu avec votre Municipalité, le service des communes et la préfecture au cours de ces derniers mois et une dernière a eu lieu lundi 13 juin à laquelle était convié la fiduciaire qui a contrôlé les comptes de la commune.

Selon les éléments en notre possession, nous pouvons établir que ce manque de liquidité est dû à une accumulation de charges sur plusieurs années. Cela a été expliqué dans les différents rapports qui vous ont été remis, votre commune supporte trop de charges par rapport aux revenus qu'elle encaisse.

Les solutions pour assainir cette situation ne sont pas difficiles à entrevoir :

Il s'agit de :

- 1) Diminuer les charges
- 2) Augmenter les revenus

Pour ce faire, il a été demandé à votre Municipalité d'établir, d'ici la fin du mois de juillet, des comptes 2016 prévisionnels, un budget 2017 prévisionnel et un plan de paiement pour les factures en attentes.

En mars dernier déjà, il a été demandé à votre Municipalité de ne plus prévoir d'investissements tant que la situation financière ne s'améliorait pas, de revoir le montant des différentes taxes soit l'eau, l'épuration et les déchets, de prévoir une augmentation d'impôt, de prendre contact avec la FAJE pour une éventuelle subvention de votre réseau d'accueil ainsi que de trouver un accord avec les partenaires financiers pour surseoir à l'amortissement de vos dettes.

Ces différents points sont en cours et vous en avez la preuve ce soir avec les 2 préavis qui ont été mis à l'ordre du jour.

Je tiens à ce que les choses soient claires. Je ne suis pas ici pour défendre ou accuser qui que ce soit et pour moi la situation dans laquelle se trouve votre commune ne résulte pas d'une ou de 2 personnes mais bien d'un ensemble.

Il appartient donc à cet ensemble, Municipalité, conseil communal et citoyens de Bassins, de tout mettre en œuvre pour améliorer la situation et ainsi retrouver une situation équilibrée.

Avant que vous ne me posiez la question je peux vous dire qu'aujourd'hui votre commune n'est pas mise sous tutelle mais vous rappelle que cette décision ne m'appartient pas.

Par contre il est vrai que la situation est suffisamment préoccupante pour que la question puisse se poser.

Il vous appartient donc à toutes et tous, et j'insiste bien là-dessus, de montrer votre volonté de vouloir améliorer les choses et surtout de tous « tirer à la même corde » si vous me permettez cette expression.

Il est indispensable que chacune et chacun mette ses rancœurs et autres problèmes de côté. Une accumulation de critique, contestation et autres tracasseries à outrances n'apporteront rien de positif, voir ne feront qu'amplifier le problème.

Dès lors j'en appelle à la responsabilité de chacune et chacun, que ce soit la Municipalité, le conseil communal ou les habitants de votre village.

Un prochain conseil communal devrait être convoqué pour le mois de septembre avec entre le préavis sur l'arrêté d'imposition et vous serez informé de l'évolution de la situation à ce moment-là.

Je vous remercie de votre attention.